

Code de vie – École Saint-Laurent 25-26

Le code de vie de l'école vise à accompagner les élèves à adopter des comportements positifs en lien avec notre projet éducatif :

Nos valeurs	Notre définition	Exemples / ce que nous souhaitons
Bien-être	Prendre soin de soi; Agir avec bienveillance, respect et civilité pour assurer le bien-être et la sécurité de soi et des autres; Réussir à prendre sa place et à s'exprimer.	Je fais attention à ce qui m'entoure. Utilise les moyens qu'on t'enseigne pour ta sécurité . J'utilise le matériel de manière appropriée. Je gère mes conflits avec respect. J'utilise des mots au lieu de gestes . Je nomme ce qui me dérange .
Collaboration	Prendre sa juste place dans la communauté de l'école en laissant de la place aux autres; Accepter et bénéficier des différences des autres autour de soi; Aider ses pairs dans leurs défis, les encourager dans leurs forces.	Je respecte les consignes de tous les adultes de l'école. Je respecte la bulle des autres élèves. Je m'adresse correctement aux autres. J'exprime mes idées et je tiens compte des idées des autres. Je suis à l'écoute de la personne qui me parle. Je me déplace et j'agis en étant conscient de la présence des autres. Je prends la parole au bon moment.
Accomplissement	Persévérer dans la tâche; S'engager dans des défis à sa mesure; Accepter ses défis et travailler pour s'améliorer en tant qu'individu; Bâtir sa personnalité sur ses forces et son potentiel.	Je fais la tâche demandée. J'organise mon matériel et mon espace de travail pour être efficace. J'essaie même si c'est difficile. Je fais de mon mieux.
Dynamisme	Utiliser le plaisir et la créativité comme des moyens d'atteindre l'apprentissage; Avoir des expériences variées et stimulantes pour apprendre; S'adapter aux différentes situations et contraintes pour en faire rejoindre les éléments positifs.	Je m'exprime de manière positive. Je participe activement dans les activités proposées. Je suis capable de m'adapter aux imprévus.

J'ai pris connaissance et accepte de respecter le code de vie de l'école Saint-Laurent ainsi que le code de conduite numérique (annexe 2)

Moi :

Mes parents ou
tuteur :

Informations spécifiques

Guide vestimentaire

À l'école Saint-Laurent, je...

... porte des vêtements qui respectent mon intimité et qui couvrent jusqu'à la mi-cuisse

- Mes sous-vêtements sont couverts par mes vêtements

... porte des vêtements adaptés à la température

- Voir *Guide en annexe*

... porte des souliers ou des sandales adaptées aux activités de l'école

- J'ai également une paire de souliers d'intérieur.

Vouvoiement

Voici ce que cela signifie concrètement pour nos élèves :

Des règles de communication respectueuses

- Les élèves devront s'adresser aux adultes de l'école en disant « Monsieur » ou « Madame ».
- Le vouvoiement (utiliser « vous » au lieu de « tu ») deviendra la norme lorsqu'ils parleront au personnel scolaire.

Des comportements attendus

- L'utilisation de mots polis et respectueux envers tous (adultes et élèves);
- L'adoption d'un comportement responsable et civique en tout temps.

Le rôle essentiel des parents

En tant que premiers éducateurs, les parents jouent un rôle clé dans l'enseignement du respect.

Appareils électroniques

Ce qui est désormais interdit en tout temps, du début à la fin des cours (incluant les pauses et la période du dîner) :

- Les téléphones cellulaires et tous les appareils de télécommunication personnels ;
- Les écouteurs, même s'ils ne sont pas utilisés ;
- Les montres intelligentes comportant des fonctions de communication ;
- Les tablettes personnelles et autres appareils mobiles non fournis par l'école ;
- Les lecteurs MP3 et autres appareils mobiles personnels.

L'objectif est de favoriser un environnement d'apprentissage sain, sans distractions inutiles, et de contribuer au bien-être et à la concentration des élèves.

Une approche progressive sera adoptée dans l'application de cette mesure :

- Avertissements verbaux en cas de non-respect ;
- Confiscation de l'appareil, qui devra être récupéré par un parent ;
- En cas de récidive : l'élève devra laisser l'appareil à la maison pour une période déterminée ;
- D'autres conséquences pourraient s'appliquer, selon les dispositions prévues au code de vie de l'école.

Informatique

Comme élève, si je désire utiliser l'informatique à mon école, je dois faire les choses suivantes :

Je dois avoir la permission d'un enseignant pour :

- envoyer des messages par courrier électronique ;
- utiliser des services de clavardage, de blogue, de forum, etc. ;
- envoyer des messages sur des sujets d'intérêt divers, des nouvelles de toutes sortes.



- ✓ Je ne divulgue pas mes mots de passe.
- ✓ Je ne dois pas divulguer de renseignements personnels. Je ne dois pas donner mon nom, mon numéro de téléphone, mon adresse à la maison, mon adresse de courrier électronique ni ma photo à quelqu'un que je ne connais pas. Même si un personnage de dessin animé ou de jeu me le demande. Même si on m'offre des cadeaux.
- ✓ Lorsqu'un message me rend mal à l'aise, je n'y réponds pas et j'avertis tout de suite un adulte.
- ✓ De la même façon que je dois être prudent au quotidien, je dois aussi l'être sur Internet. Il est défendu d'accepter de rencontrer un ami que je me serais fait sur Internet.

Je respecte les autres :

- ✓ Tous les messages que j'écris doivent être respectueux. Ils doivent respecter le code de vie de mon école.
- ✓ Les messages que j'écris ne doivent pas être violents, haineux, indécent, racistes.
- ✓ Je ne me sers pas des ressources informatiques pour intimider, menacer ou nuire à quelqu'un.
- ✓ Je n'écris pas de message de façon anonyme ou en utilisant le nom d'une autre personne.
- ✓ Je ne donne pas d'informations personnelles ou d'informations fausses sur quelqu'un.

Je respecte le matériel qui m'est prêté :

- ✓ Je prends soin des ressources informatiques que j'utilise. Je ne modifie pas ou ne brise pas un équipement ou un logiciel.
- ✓ À moins que mon enseignant ne m'y autorise, je ne peux pas :

 - écouter la radio ou visionner des vidéos sur Internet ;
 - participer à des jeux sur Internet ;
 - installer ou télécharger des logiciels ou des jeux sur les ordinateurs de l'école ;
 - télécharger des fichiers de musique, d'image ou des vidéos ;
 - déposer sur le réseau ou sur Internet des photos ou des vidéos pris dans l'école ou lors d'une activité parascolaire.

Jeux et jouets de la maison

À moins de permission spéciale explicite de la part de l'enseignant(e) ou de l'éducateur-rice, il n'est pas permis d'apporter des jouets et jeux de la maison.

Comment l'équipe de l'école agit...

Lorsque des comportements nuisent au bon déroulement de cours et au climat d'apprentissage des élèves :

- Chaque classe peut avoir ses règles de classe pour atteindre cet objectif.
- L'enseignant utilisera son système de gestion de classe, qui peut être différent d'une classe à l'autre.
- Au besoin, l'enseignant communiquera avec les parents, par exemple si certains comportements deviennent problématiques pour l'élève ou pour la classe

Lorsque des comportements nuisent au bon déroulement du dîner ou de la récréation :

- Les règles sont les mêmes pour chacune des récréations, mais peuvent être différentes de celles du dîner puisque c'est une plus longue période de jeu.
- Les conséquences sont appliquées selon la gradation à la page suivante pour les élèves du primaire. Au préscolaire, nous nous inspirons de celui-ci également.

Lorsque des comportements ne respectent pas les valeurs de l'école et a un impact sur les autres :

- Les comportements sont notés dans notre système de compilation* et l'information est transmise aux parents.
- Les conséquences sont appliquées selon la gradation à la page suivante pour les élèves du primaire. Au préscolaire, nous nous inspirons de celui-ci également.
- S'il s'agit d'un comportement associé à une des formes de violence, nous nous référerons aux sections 5 à 8 du plan de lutte contre l'intimidation et la violence (disponible sur le site web de l'école) pour gérer la situation.

Lorsque nous soupçonnons de l'intimidation

- L'information est transférée à la direction qui prend en charge la situation en collaboration ou la délègue à une personne de l'équipe-école.
- Nous nous référerons aux sections 5 à 8 du plan de lutte contre l'intimidation et la violence (disponible sur le site web de l'école) pour gérer la situation.

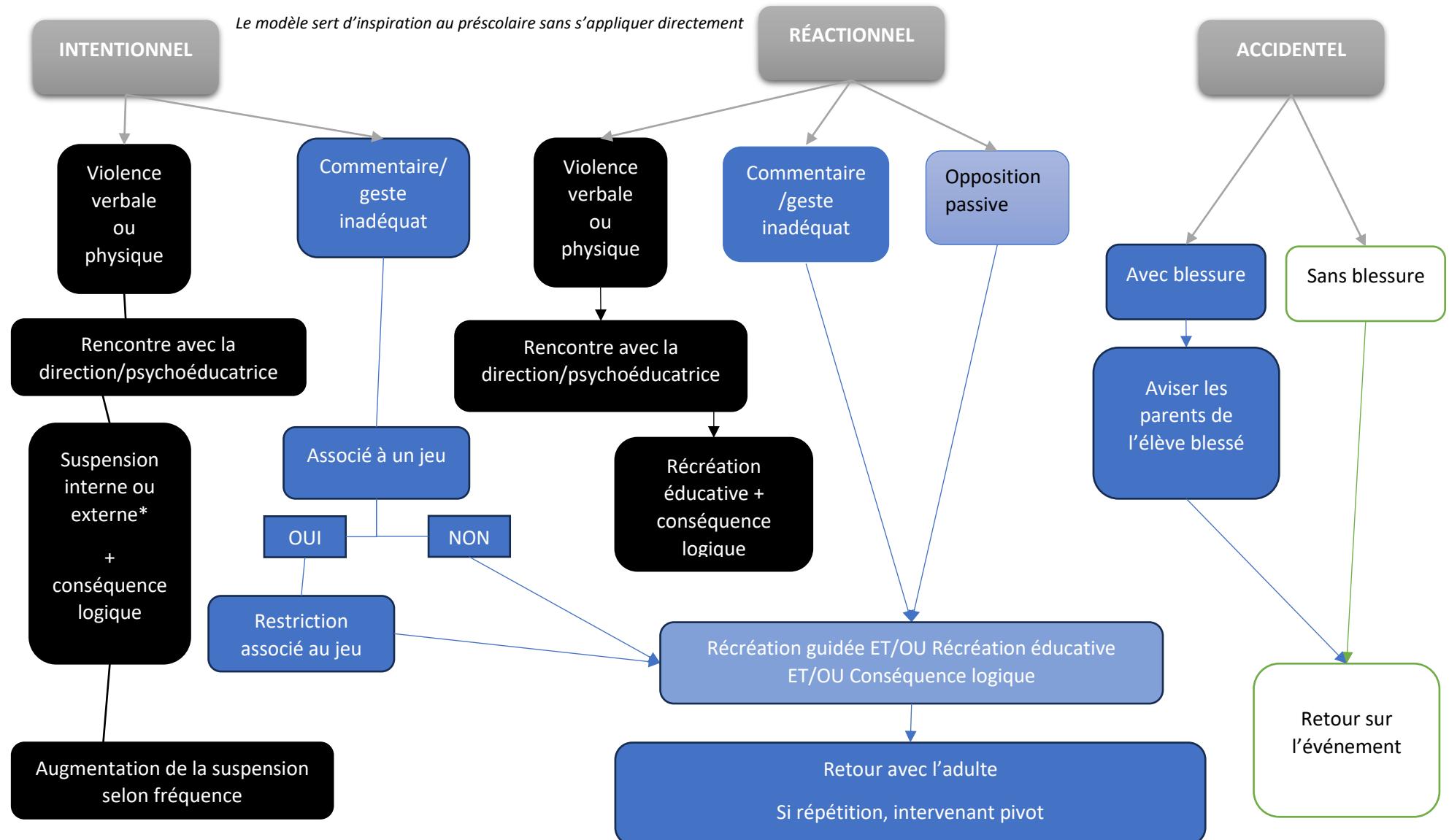
Lorsqu'un élève s'est blessé

L'équipe-école avise les parents de toute blessure mineure pour lesquels un suivi ou une vigilance doit être apporté. En cas de blessure importante pour laquelle un suivi immédiat peut être requis, un appel aux parents sera effectué.

* Si nous vous contactons directement, nous ne vous enverrons pas toujours un rapport d'observation. Si toutefois vous en recevez un, veuillez-vous référer à l'annexe 1 pour comprendre le fonctionnement de celui-ci.

Gradation des conséquences – PRIMAIRE

Le modèle sert d'inspiration au préscolaire sans s'appliquer directement



Les conséquences indiquées dans la gradation sont les sanctions minimales, qui peuvent être augmentées selon la gravité du comportement

Toutes répétitions de comportements peuvent mener à des restrictions (zones, moments de la journées) ou suspensions

Définitions :

Conséquence logique : Une conséquence qui a un lien avec la situation problématique, par exemple un geste de réparation.

Récréations guidées : Récréation (ou moment durant le dîner) durant lequel l'élève est avec un surveillant sur la cour, qui lui fait un rappel des règles. Ensemble, ils peuvent observer les comportements gagnants et défis sur la cour d'école.

Récréations éducatives : Rencontre durant une récréation afin de rappeler les attentes associées à un comportement. Par exemple, on peut amener l'élève à réfléchir sur le geste qu'il a posé, pourquoi il l'a posé et le comparer au résultat obtenu ou l'aider à réviser les options pour aller chercher de l'aide.

Suspension interne :

- L'élève ne participe pas aux activités à l'horaire de son groupe.
- Lorsque possible, la suspension se fait avec du personnel administratif ou professionnel disponible (selon l'horaire et enjeux possibles de confidentialité). La suspension peut également se faire dans un autre local de classe.
- Durant sa suspension, l'élève peut faire des activités éducatives s'il est possible de les faire dans ce contexte ou une démarche réflexive sur le défi consigné, préparé par un adulte de l'école.
- L'adulte supervisant la suspension n'a pas à enseigner à l'enfant, mais doit s'assurer que l'élève puisse effectuer les tâches attendues de sa part.
- Lors d'une suspension, l'élève aura quand même une récréation, mais qui ne sera pas vécue comme les autres élèves de l'école.
- Lors d'une suspension à l'interne, l'école détermine si un protocole de retour doit être mis en place pour l'élève.
- L'accompagnement auprès de l'enfant (par exemple, retour éducatif), se fait à un moment distinct de la suspension.
- La durée de la suspension interne varie selon le comportement et s'inspire des balises suivantes :

P1	P2	Récré	P3	Dîner	P4	Récré	P5
Courte		Retour en classe					
Demi-journée		Retour en classe					
Longue		Retour en classe					
Journée pleine							

Suspension externe :

- L'élève est retiré de l'école de manière provisoire.
- Aucun travail pédagogique n'est envoyé d'office, l'objectif est de prioriser le retour à l'école.
- La suspension externe est en place jusqu'à l'entente relative à un protocole de retour pour l'élève.

Annexe 1- Outil de consignation

La consignation des comportements se fera à l'aide du baromètre comportemental

Exemple de rapport d'observation

2 mai 2023 : Presley, Elvis (88 ans, secondaire 3)

Lancait le ballon à travers le carré de sable alors que des plus petits jouaient dedans

Benoit, Bertholet (admin)

Interventions: * Avertissement verbal à l'élève
* Lettre d'excuse

Fréquence : Ce comportement a été noté 1 fois depuis le début de l'année.

Communication : aucune

École : École Saint-Laurent

Code de vie: Respect des autres : Choix de jeu inadéquat/non-sécuritaire

Lors de moments libres, que ce soit sur la cour d'école, dans la classe, il arrive parfois que nous ayons de superbes idées de jeux. Tant mieux si nous pouvons le faire, mais il faut s'assurer que celui-ci permette aux autres amis de faire aussi des jeux de manière approprié et sécuritaire.

Si vous recevez le rapport par courriel, il est possible qu'il soit écrit « Aucune », car il n'y a pas eu d'autres communications de la part de l'école que ce rapport. Il est possible que l'enseignant vous appelle et ne vous envoie pas ce rapport.

Description de l'observation par l'adulte

Ce qui a été fait auprès de l'enfant, ou demandé à l'enfant

Explication concernant les attentes de l'école et pourquoi le comportement a été souligné. Ceci n'est pas personnalisé à chaque envoi, il est donc possible que l'explication soit plus large puisque nous regroupons certains comportements dans les mêmes catégories

Quoi faire lorsque je reçois un rapport d'observation?

L'école vous envoie le rapport d'observation afin de vous informer. Selon la gravité de la situation, vous pouvez en discuter avec votre enfant afin de valider sa compréhension, revenir sur les attentes de l'école pour le vivre-ensemble et l'encourager dans son défi. Toutefois, il n'y a pas d'attente à ce que des conséquences soient données à la maison relativement à ce que nous envoyons. Nous avons, en tant qu'équipe-école, fait un suivi et fait des interventions avec l'enfant et il n'est pas nécessaire qu'il soit sanctionné à la maison. Si toutefois nous sentons que l'élève n'a pas compris ou que la situation est grave et que nous croyons important qu'un suivi se fasse à la maison, nous vous en ferons part.

Annexe 2 – Code de conduite numérique



Centre de services scolaire des Sommets Québec

Code de conduite : utilisation des ressources numériques



Je protège toutes informations personnelles : les miennes et celles des autres

Informations personnelles : nom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, photos, vidéos, etc.

- J'évite de fournir toute information personnelle lorsque je crée un compte sur un site ou application.
- J'évite de partager et de publier mes informations personnelles ou celles des autres.



***** Je protège mes mots de passe**

- Je sécurise mon téléphone et mes comptes par des mots de passe sécuritaires que je garde secrets.



Je prends soin du matériel mis à ma disposition

- J'utilise le matériel prêté uniquement pour des travaux ou des activités scolaires.
- Je préserve l'état du matériel prêté (ordinateur, logiciels, tablette, etc.).
- Je préserve l'intégrité des documents qui me sont partagés à moins que je sois invité à les modifier, à les bonifier.
- Je préserve l'intégrité du système ou du réseau informatique (exemple: ne pas tenter d'aller sur des sites interdits au CSSDS).
- Je range soigneusement le matériel et je le rebranche après l'utilisation.



Code de conduite : utilisation des ressources numériques



J'utilise l'information numérique de façon éthique et je respecte les droits d'auteur

- J'analyse la fiabilité et la pertinence des sources.
- Je cite la provenance des textes, des extraits de texte et médias utilisés (photos, images, musique, vidéo).
- Je m'assure que les textes et médias utilisés sont libres de droit.



Je préserve l'intégrité des personnes de mon entourage de même que celle de mon organisation scolaire

- Je communique, via les plateformes autorisées par mon école, de façon respectueuse et empreinte de civisme et de bienveillance (se référer au code de vie de l'école).
- Je m'assure que mes publications ne portent pas atteinte à mon intégrité, à celle des autres ou encore à mon école.
- Je dénonce toute forme d'intimidation, de harcèlement, de propos haineux et racistes (se référer au code de vie de l'école).



Mon engagement, mes responsabilités

- J'ai lu le code de conduite et j'en comprends toutes les informations et les règles.
- Je m'engage à respecter le code de conduite.
- Je comprends que des conséquences ou des frais pourraient s'appliquer en cas de non-respect de ces règles.

Moi



Mes parents ou tuteur
